

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 18 juin 2020 à 10 h 30; les délibérations et les votes ayant eu lieu par visioconférence tels qu'autorisés par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 émis par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Bruno Tremblay, président de la Régie et maire de Beauharnois
Mme Maude Laberge, préfète de la MRC et mairesse de Sainte-Martine
M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie et maire de Saint-Isidore
M. Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson
M. Pierre-Paul Routhier, préfet suppléant de la MRC et maire de Châteauguay

Les représentants présents forment le quorum du conseil d'administration, sous la présidence de M. Bruno Tremblay.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry
M. Gilles Marcoux, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon
M. Nicolas Chaput, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon
Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 12 juin 2020.

2020-06-26 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2020-06-27 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Payant
Appuyé par M. Christian Ouellette
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2020
4. Présidence du conseil d'administration – Désignation
5. Vice-présidence du conseil d'administration – Désignation
6. Services professionnels portant sur l'identification de milieux humides - Octroi de contrat
7. Services professionnels portant sur la réalisation d'une étude géotechnique incluant l'arpentage – Octroi de contrat
8. Affaires administratives
- 8.1 Comptes payés et à payer au 18 juin 2020
9. Correspondance
10. Varia
11. Période de questions
12. Levée de la séance

ADOPTÉE

2020-06-28 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2020

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Christian Ouellette
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2020 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

2020-06-29 PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DÉSIGNATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 16 du Règlement numéro 3 – *Règlement général de fonctionnement de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon*, les MRC partenaires se partagent, en alternance, la présidence du Conseil d'administration;

ATTENDU que le mandat de M. Bruno Tremblay à la présidence du Conseil d'administration prendra fin le 3 juillet 2020;

ATTENDU que lors de la rencontre plénière tenue le 21 mai 2020, les administrateurs ont discuté de la désignation d'un représentant de la MRC de Roussillon appelé à occuper le poste de président du Conseil d'administration pour la prochaine année.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre-Paul Routhier
Appuyé par Mme Maude Laberge
Et unanimement résolu

De désigner M. Sylvain Payant à titre de président du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, pour un mandat d'une durée d'un (1) an, soit du 3 juillet 2020 au 3 juillet 2021.

ADOPTÉE

2020-06-30 VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DÉSIGNATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 16 du Règlement numéro 3 - *Règlement général de fonctionnement de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon*, les MRC partenaires se partagent, en alternance, la vice-présidence du Conseil d'administration;

ATTENDU que le mandat de M. Sylvain Payant à la vice-présidence du Conseil d'administration prendra fin le 3 juillet 2020;

ATTENDU que lors de la rencontre plénière tenue le 21 mai 2020, les administrateurs ont discuté de la nomination d'un(e) représentant(e) de la MRC de Beauharnois-Salaberry appelé(e) à occuper le poste de vice-président du Conseil d'administration pour la prochaine année.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre-Paul Routhier
Appuyé par M. Christian Ouellette
Et unanimement résolu

De nommer M. Miguel Lemieux à titre de vice-président du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, pour un mandat d'une durée d'un (1) an, soit du 3 juillet 2020 au 3 juillet 2021.

ADOPTÉE

2020-06-31

SERVICES PROFESSIONNELS PORTANT SUR L'IDENTIFICATION ET LA DÉLIMITATION DE MILIEUX HUMIDES - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Régie projette de construire un nouveau Complexe de traitement des matières organiques à même l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que préalablement à la conception de ce Complexe, la Régie doit déterminer la présence ou l'absence d'enjeux environnementaux en relation avec le réseau hydrique avoisinant;

ATTENDU les recommandations émises à cet effet par le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU que la firme d'ingénierie BBA/Biofilia a transmis, le 10 juin 2020, une offre de services professionnels au montant de 2 707,66 \$ (taxes incluses) pour la réalisation d'une étude portant sur l'identification et la délimitation de milieux humides.

En conséquence,

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

De mandater, de gré à gré, l'entreprise BBA/Biofilia pour la réalisation d'une étude permettant d'identifier et de délimiter les milieux humides situés à proximité du site envisagé pour la construction du Complexe de traitement des matières organiques, le tout selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 10 juin 2020.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document lié à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE

2020-06-32

SERVICES PROFESSIONNELS PORTANT SUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE INCLUANT L'ARPENTAGE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Régie projette de construire un nouveau Complexe de traitement des matières organiques à même à même l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU qu'en vue de la conception d'une plateforme en BCR (béton compacté au rouleau) et d'un bâtiment ouvert à structure rigide, la Régie doit réaliser une étude géotechnique (incluant l'arpentage) afin d'établir la stratigraphie des sols et ainsi déterminer certaines propriétés mécaniques et physiques des matériaux y étant présents;

ATTENDU que la firme d'ingénierie Groupe ABS a transmis, le 11 juin 2020, une offre de services professionnels, au montant de 24 984,07\$ (taxes incluses) pour la réalisation de cette étude;

ATTENDU que puisque le nombre de tranchées réalisées sera sujet à variation, il est possible que la dépense réelle encourue pour la réalisation de ce mandat soit ajustée à la hausse ou à la baisse;

ATTENDU qu'advenant le cas où la dépense réelle serait supérieure au seuil de 25 000\$, les administrateurs autorisent l'octroi d'un contrat de gré à gré à la firme d'ingénierie Groupe ABS en vertu des dispositions du *Règlement numéro 8 portant sur la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon.*

2020-06-32 SERVICES PROFESSIONNELS PORTANT SUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE INCLUANT L'ARPENTAGE – OCTROI DE CONTRAT (SUITE)

En conséquence,

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Christian Ouellette
Et unanimement résolu

De mandater, de gré à gré, l'entreprise Groupe ABS pour la réalisation de l'étude géotechnique (incluant l'arpentage) requise aux fins de la conception du Complexe de traitement des matières organiques, le tout selon les termes et conditions de l'offre de services datée du 11 juin 2020.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document lié à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2020-06-33 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 18 JUIN 2020

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 18 juin 2020 et au montant de 19 103,68 \$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

VARIA

M. Christian Ouellette remercie le président sortant du Conseil d'administration, M. Bruno Tremblay, pour le leadership exercé au cours de son mandat. Il souligne le fait que les réflexions menées par le Conseil d'administration depuis les deux (2) dernières années auront permis de mettre sur pied un nouveau projet mobilisateur pour les deux MRC.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux administrateurs.

2020-06-34 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h45.

ADOPTÉE